

## Décision du Maire n° 2025/32

=====

### Objet : Renouvellement 2025 des adhésions de la commune à diverses associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2024-067 du 08 juillet 2024, portant délégation de compétences et de signature à Monsieur le Maire et notamment son alinéa 23 qui précise que le Maire est autorisé par le conseil municipal à prendre toute décision concernant le renouvellement de l'adhésion de la commune aux associations dont elle est membre ;

Vu la délibération n°18 du Conseil municipal en date du 17 février 2020 approuvant l'adhésion et l'acquittement de la cotisation à l'association « Emerveillés par l'Ardèche » ;

Vu la délibération n°34 du Conseil municipal en date du 08 juin 2020 approuvant l'adhésion et l'acquittement de la cotisation au centre de ressources de la politique de la ville de la région Rhône Alpes « Labo cités » ;

Vu la délibération n°11 du Conseil municipal en date du 28 février 2022 approuvant le renouvellement de l'adhésion et l'acquittement de la cotisation à l'association nationale « TZCLD » ;

Vu la délibération n°3 du Conseil municipal en date du 16 janvier 2023 approuvant l'adhésion et l'acquittement de la cotisation au CEREMA ;

Vu la délibération n°16 du Conseil municipal en date du 06 mars 2023 approuvant l'adhésion et l'acquittement de la cotisation à l'association « Amesud » ;

Vu la délibération n°2024-078 du Conseil municipal en date du 08 juillet 2024 approuvant l'adhésion et l'acquittement de la cotisation à l'association « ActiviTeil » ;

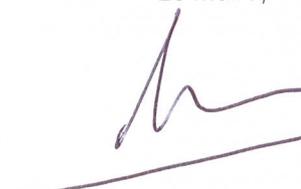
Vu la délibération n°2024-087 du Conseil municipal en date du 08 juillet 2024 approuvant l'adhésion et l'acquittement de la cotisation à l'Association pour le Développement des Coopérations Territoriales ;

### Monsieur le Maire DÉCIDE

**D'APPROUVER** le renouvellement des adhésions à l'ensemble de ces associations pour l'année 2025.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Fait à Le Teil, le 5 juin 2025,  
Par délégation du Conseil Municipal  
Le Maire,

  
Olivier PEVERELLI

